



IUJD

INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

BULLE D'INFO

Numéro 22
Mars 2025

Ces bulletins d'information ont pour but d'apporter un éclairage sur certaines situations ou problématiques qui touchent la jeunesse en difficulté.

L'institut universitaire Jeunes en difficulté regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ses travaux portent sur les questions de maltraitance, de troubles de comportement, de délinquance, d'intégration sociale, ainsi que sur les pratiques professionnelles des acteurs qui oeuvrent auprès des jeunes et des familles en difficulté.

Rédaction

Prof. Laura Lundy, Queen's University

Traduction

Marie-Pierre Joly, IUJD

Que faire quand la participation des enfants est (vraiment) impossible et comment améliorer cette participation?

INTRO · Ce texte est la traduction d'un article de blogue publié le 31 janvier 2025 par Laura Lundy. Le texte original peut être consulté [ici](#). Merci à Professeure Lundy pour son autorisation à reproduire et diffuser ce texte!

« Tous les modèles sont inexacts, mais certains sont utiles. »

Cette citation de George Box sur les modèles statistiques est parfois mentionnée lorsque l'on discute des modèles de participation des enfants. En tant qu'auteurice de l'un des modèles les plus largement utilisés, je me suis souvent demandé si cette affirmation s'appliquait aussi dans ce contexte. Mon avis sur les divers modèles de participation des enfants est qu'aucun n'est « faux » en soi et que tous sont utiles à leur manière. Aucun d'entre eux ne peut rendre compte de la complexité totale de la participation des enfants. Ainsi, lorsqu'une personne dit qu'elle « utilise » Hart plutôt que Shier ou Lundy, cela porte à croire qu'elle ne comprend peut-être pas que ces trois modèles et d'autres encore remplissent des fonctions différentes.

Récemment, mon attention s'est tournée vers ce sujet, non pas parce que les modèles existants étaient mal utilisés, mais parce qu'ils n'étaient pas utilisés du tout! Frustrée par une initiative de grande envergure sur les droits de l'enfant qui n'avait pas pris leur avis en compte, j'ai décidé de créer une [infographie](#) pour aider les décideurs à se poser les bonnes questions lorsqu'ils ont le sentiment qu'ils ne peuvent réellement pas consulter les enfants. Cette infographie présente aussi ce que devrait être une participation significative, en s'appuyant sur le modèle de Lundy et la [classification des 3 C de Gerison Lansdown](#) pour les types de participation. J'apprécie particulièrement cette combinaison, car ces outils remplissent des rôles complémentaires et offrent une simplicité qui cache leur complexité. Cependant, comme je l'ai dit, il existe de nombreux autres modèles – tous utiles.

iujd.ca

Suivez-nous via nos réseaux sociaux
et/ou inscrivez-vous à notre infolettre



Québec

Ce qui avait commencé comme une simple protestation sur mon clavier a suscité beaucoup d'intérêt, entraînant une vague de demandes de reproduction et de traduction. Bien que cette attention me réjouisse, j'ai une inquiétude à propos du fait que l'infographie pourrait être utilisée sans une bonne compréhension de ses ancrages dans les droits de l'enfant et dans les recherches qui sous-tendent les questions proposées dans le schéma. Ce texte vise donc à expliquer la complexité des processus de participation des enfants, en complément du schéma téléchargeable. L'accent est mis ici sur la participation collective – c'est-à-dire les décisions comme les lois ou les politiques qui concernent les enfants en tant que groupe. Comme dans tous mes travaux, le cadre de référence qui guide la réflexion est la [Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant](#).

La première décision à prendre est de savoir s'il faut impliquer les enfants ou non.

Ce n'est pas vraiment une « décision », mais plutôt un « devoir » si le sujet les concerne. Les enfants ont le droit d'être inclus dans toutes les questions qui les affectent, et le meilleur moyen de savoir si c'est le cas est de leur demander – une étape apparemment évidente mais souvent ignorée. La réalité est que peu de décisions n'affectent pas du tout les enfants, donc, en général, le processus devrait aller vers la recherche de leurs avis. Il existe cependant quelques exceptions :

- Les enfants ne souhaitent pas être impliqués (par manque d'intérêt ou de temps);
- Une consultation récente a déjà été menée sur le même sujet;
- Leur implication peut être dangereuse (bien que ce soit rarement le cas).

Malheureusement, dans de nombreuses situations, les enfants ne sont pas consultés simplement parce que cela ne convient pas aux adultes, qui invoquent parfois le risque de l'instrumentalisation pour justifier ce qui est, en réalité, une violation des droits humains (voir [Lundy, 2018](#)).

Sur le côté droit de l'infographie, j'explique la démarche à suivre lorsque les enfants ne sont pas impliqués.

La première étape essentielle est de rechercher ce que les enfants ont déjà dit sur le sujet et d'utiliser ces données pour éclairer la décision. Il existe aujourd'hui une abondance de recherches où des enfants ont été consultés - ce n'est pas parfait, mais c'est mieux que de ne pas tenir compte de leur vécu.

Deuxièmement, il faut être transparent sur le fait que les enfants n'ont pas été consultés et expliquer pourquoi – pas de formules vagues comme « les opinions des enfants ont été intégrées » (ce à quoi je répondrais : « Où exactement ? »). Enfin, il convient de réfléchir à la manière de mieux faire la prochaine fois. C'est là que des outils d'évaluation et des aide-mémoires peuvent être utiles; ceux de la [stratégie nationale pour la participation des enfants dans les décisions qui les concernent](#) du Gouvernement d'Irlande, sont de bons exemples et peuvent être utile pour ceux qui souhaitent s'améliorer (voir les versions en français de certains outils [ici](#)).

Consulter l'infographie



Sur le côté gauche, se trouve ma proposition d'un processus où la participation des enfants est significative.

Cela commence par une analyse des formes de participation à l'aide du [modèle des 3 C de Gerison Lansdown – consultation, collaboration et initiative dirigée par les enfants](#). Il est important de souligner deux points :

- Même si nous cherchons toujours à maximiser la participation, aucune de ces formes n'est intrinsèquement « meilleure » – tout dépend du contexte et de la décision en question.
- La plupart des processus incluent un mélange des trois formes.

D'autres alternatives existent, comme [l'échelle de participation de Hart](#) (souvent critiquée à tort pour son aspect hiérarchique) et [les chemins vers la participation de Harry Shier](#), qui offrent un processus logique aux organisations souhaitant progresser vers une plus grande participation des enfants à leurs processus décisionnels.

Quelle que soit la forme ou le niveau de participation, elle doit être sécuritaire, inclusive et significative. Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a fourni des orientations sur ce sujet dans son [Observation générale n°12](#), avec neuf exigences fondamentales. [Le modèle de Lundy](#), qui interprète l'Article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en lien avec d'autres droits clés de l'enfant, couvre aussi ces aspects (sécurité, volontariat, inclusivité, respect, responsabilité, etc.).

L'Irlande, a publié [plusieurs outils](#) (voir [ici](#) pour les traductions en français) permettant d'évaluer si les éléments essentiels du modèle Lundy – espace, voix, audience et influence – ont bien été respectés. L'influence est particulièrement cruciale : il est essentiel de fournir un retour aux enfants impliqués pour leur expliquer ce qui a été fait de leurs idées. À ce titre, mon cadre des « 4F » pour la rétroaction (en anglais: Full, Fast, children Friendly ans Followed-up; [Lundy, 2018](#)), a permis de créer un outil utile pour donner une [rétroaction aux enfants, en collaboration avec le gouvernement maltais et le Commissaire maltais aux droits des enfants](#).

Une fois le projet réalisé, le retour d'information est parfois confondu avec la création d'une version adaptée aux enfants, mais ce n'est pas exactement la même chose. Avoir une version finale accessible aux enfants ne remplace pas le fait de leur expliquer ce qui a été fait de leurs avis (même si cela peut être combiné). Le document présenté dans mon schéma provient d'un [guide pour la Commission européenne](#), où nous précisons que l'adaptation aux enfants doit être exacte et accessible, appropriée et attrayante, et surtout impliquer une participation des enfants à son élaboration.



L'infographie se termine par un processus de réflexion : la participation est toujours imparfaite et offre des enseignements.

Ces apprentissages doivent venir des enfants eux-mêmes, et là encore, le Gouvernement d'Irlande propose des [outils](#) basés sur le modèle Lundy qui peuvent être utilisés à cette fin.

Pour conclure...

Soulignons que la participation des enfants est complexe, car elle dépend du contexte et des enfants concernés. L'un des atouts du modèle Lundy est sa flexibilité – il permet aux décideurs de l'adapter à leur propre situation.

D'autres modèles utiles mettent l'accent sur le contexte et les relations, comme le [Lattice of Child Participation](#) (Cath Larkins, Johanna Kili et Kati Palsanen), le modèle de participation des adolescents de Gerison Lansdown ([qui intègre mon modèle et le sien dans un écosystème au centre duquel se trouve l'adolescent](#)), ou encore [le modèle de Tali Gal](#), centré sur l'approche écologique.

Travailler dans ce domaine peut être frustrant, car le changement est lent, mais il est encourageant de voir de plus en plus de chercheurs et de praticiens adapter et développer ces approches, souvent avec les enfants eux-mêmes (a special shout out to the [Linkedin Lundy Model Network](#)) and creating, often with children, new ways of understanding and implementing children's collective right to be heard).

Je conclus généralement mes interventions sur le modèle Lundy par deux points : il n'existe pas une seule bonne méthode – cette infographie est seulement un outil de plus pour aider ceux qui veulent bien faire.

Et surtout, la participation est un droit de l'enfant, pas un cadeau des adultes. Autrement dit, il y a très peu d'excuses valables pour ne pas s'y mettre.

Pour en savoir plus sur le Modèle de Lundy

Lundy, L. (2007). 'Voice' is not enough: conceptualising Article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child. *British Educational Research Journal*, 33(6), 927–942. <https://doi.org/10.1080/01411920701657033>

Lundy, L. (2018). In defense of tokenism? Implementing children's right to participate in collective decision-making. *Childhood*, 25(3), 340354. <https://doi.org/10.1177/0907568218777292>. Repéré à: <https://pureadmin.qub.ac.uk/ws/portalfiles/portal/148759327/Tokenismfin.pdf>

Gouvernement d'Irlande (2021). Participation Framework National Framework for Children and Young People's Participation in Decision-making. Prepared by the Department of Children, Equality, Disability, Integration and Youth. Repéré à <https://hubnanog.ie/participation-framework/>

À propos de l'auteure

La professeure [Laura Lundy](#) est co-directrice du Centre pour les droits de l'enfant (Centre for Children's Rights), professeure des droits de l'enfant à Queen's University et professeure de droit à University College Cork. Son expertise porte sur les droits internationaux des enfants, avec un accent particulier sur la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant dans le droit et les politiques, le droit à l'éducation et le droit des enfants à participer à la prise de décision.

Restez à l'affût!

Consultez régulièrement la page de la communauté d'intérêt sur les droits et la participations des jeunes en protection de la jeunesse de l'IUJD pour avoir accès à certains outils mentionnés dans ce texte qui seront traduits en version française.

